



## Déduction des travaux votés en copro ?

Par **electrode**, le 19/05/2013 à 23:38

**bonjour**

Je voudrais savoir si  
les travaux que je paie et commandés par le syndic,  
que celui-ci me fait parvenir dans mes appels de charges  
(où sont mélangés donc, travaux exceptionnels et appels de charges habituels)  
peuvent être déduits de ma déclaration foncière 2044 ?

Merci !!!

Par **amajuris**, le 19/05/2013 à 23:42

bsr,  
à quel titre voulez-vous déduire ces charges ?  
les charges de copropriété ne sont pas déductibles.  
cdt

Par **electrode**, le 19/05/2013 à 23:47

d'accord,  
mais étant donné que ce sont des travaux  
de réfection, je me dis qu'on pouvait peut être les déduire...